

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE MARDI 18 DÉCEMBRE 2018, À 20H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier arrive à 20h07.

Est absent monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing., la trésorière, madame Diane Gaudette et la greffière, Me Julie Waite.

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

Certificat de la greffière

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie par la présente :

- avoir transmis l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire à chacun des membres du conseil municipal le 13 décembre 2018, soit au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément à la Loi;
- avoir donné un avis public de cette séance et de son contenu le 10 décembre 2018, soit au moins huit (8) jours avant la tenue de celle-ci, conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes.

Me Julie Waite,
Greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

La régularité de l'avis de convocation ayant été constatée, monsieur le maire Denis Parent, déclare celle-ci ouverte.

RÉSOLUTION 2018-12-414 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que décrit à l'avis de convocation et ci-après reproduit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1. Constatation de la régularité de l'avis de convocation
2. Ouverture de la séance extraordinaire

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du budget municipal pour l'année 2019
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021
6. Période de questions (conformément à la Loi, les questions lors de cette séance ne peuvent porter que sur le budget 2019 ou le programme triennal d'immobilisations)
7. Levée de la séance

ALLOCUTION DE MONSIEUR LE MAIRE DENIS PARENT

Au nom du conseil municipal, monsieur le maire Denis Parent, présente les prévisions budgétaires de la Ville pour l'exercice municipal 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Le texte complet de cette allocution est joint au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION 2018-12-415 ADOPTION DU BUDGET MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville pour l'année financière 2019 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend leur donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER le budget de la Ville pour l'exercice financier 2019, prévoyant des revenus de 12 491 935 \$, des dépenses de fonctionnement de 11 362 745 \$ et des affectations de 1 129 190 \$;

QUE le budget de l'année 2019 soit publié conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION 2018-12-416 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2019, 2020 ET 2021

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance du programme triennal d'immobilisations de la Ville pour les années 2019, 2020 et 2021 et qu'il s'en déclare satisfait et conforme aux orientations qu'il entend lui donner;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations de la Ville, prévoyant des dépenses de 8 313 000 \$ pour l'année 2019, 13 355 000 \$ pour l'année 2020 et 7 340 000 \$ pour l'année 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le Règlement municipal numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 20h26 à 20h36.

Monsieur Guy Dubé

Budget

RÉSOLUTION **LEVÉE DE LA SÉANCE**
2018-12-417

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h36.

Denis Parent,
Maire

Me Julie Waite,
Greffière

MOT DU MAIRE – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2018 POUR L'ADOPTION DU BUDGET ET DU PTI

Le conseil municipal vous souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire.

Ce soir, nous vous présentons le budget 2019 ainsi que le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021. Au cours des derniers mois, le conseil municipal, de concert avec la direction générale, a identifié les priorités pour la prochaine année.

L'année 2019 marque le dépôt d'un nouveau rôle triennal qui sera en vigueur pour les trois prochaines années. Ce nouveau rôle impose une augmentation de 3,12 % de la valeur imposable des propriétés.

Conscient de l'impact pour les propriétaires de résidences unifamiliales, le conseil municipal a pris la décision de réduire le taux de taxation résidentiel. Le taux passera donc de 0,8370 \$ par 100 \$ d'évaluation, en 2018, à 0,8270 \$ par 100 \$ pour 2019.

Le conseil municipal continuera de prioriser l'amélioration des services aux citoyens en ciblant des projets significatifs qui tiennent compte de leur capacité de payer. Ainsi, la Ville poursuivra les travaux de mise à niveau des infrastructures afin d'améliorer le réseau souterrain tout en recherchant les subventions disponibles afin de réduire la facture totale.

Soulignons enfin que l'année 2019 marquera la fin des travaux de reconstruction de la piscine municipale extérieure qui accueillera ses premiers baigneurs dès le début de l'été 2019.

Plusieurs autres initiatives seront également mises de l'avant afin de réduire les dépenses de fonctionnement tout en assurant une offre de services de qualité aux citoyens.

Je cède maintenant la parole à la directrice du Service des finances et de la trésorerie qui vous présentera le budget 2019 et le programme des dépenses d'immobilisations.